

# **Championnats Régionaux Jeunes Masculins**

# **RMU 13 – RMU 15 – RMU 17**

## **RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 2023/2024**

### **PRÉAMBULE**

Pour tous les points non repris dans les règlements sportifs particuliers et dans les règlements sportifs généraux de la LRGE, les règlements fédéraux s'appliquent à toutes les compétitions organisées par la Ligue Régionale du Grand Est.

Les championnats Régionaux Jeunes sont ouverts aux associations affiliées à la F.F.B.B. ayant en règle avec les trésoreries départementales et/ou régionales dans les délais prévus. Pour la non-observation de ces obligations, les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou en cours de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat.

Dans ses championnats, la Ligue Régionale du Grand Est se réserve le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier une association non en règle.

### **Article 1 - Généralités**

La Ligue Grand Est de Basketball organise des championnats régionaux Jeunes ouverts aux catégories, U13M, U15M & U17M.

### **Article 2 - Associations sportives qualifiées pour la saison 2023-2024**

Les équipes désirant participer aux championnats régionaux jeunes déposeront une demande de candidature, selon les critères fixés par le Directeur Technique Régional et à une date fixée par la Commission Sportive Régionale Jeunes 5x5 (nommée ci-après « CSR-J 5x5 »), au plus tard avant le 30 juin de la saison N-1.

La CSR-J 5x5 étudiera ces demandes de candidature et informera les équipes retenues avant le 15 juillet de la saison N.

Participeront au championnat Ligue Grand Est, les équipes dont les candidatures ont été retenues par la CSR-J 5x5.

En cas de poule incomplète ou de désistement d'une équipe, avant ou après la parution des calendriers et avant le début du championnat, la CSR-J 5x5 se réserve la possibilité de compléter une poule par une équipe repêchée ou engagée tardivement.

### **Article 3 - Système de l'épreuve**

Les championnats Régionaux Jeunes se joueront en plusieurs phases traditionnelles suivies de, une ou plusieurs phases finales, pour déterminer les classements définitifs des quatre premières équipes et les champions de la Ligue Grand Est de Basketball.

<p><b>Saison 23-24</b></p> <p><b>PHASE 1</b></p> <p><b>RMU 13</b></p> <p><b>RMU 15</b></p> <p><b>RMU 17</b></p>	<p>Les 36 équipes ou moins sont réparties en poule de 6 équipes, pour former deux groupes EST et OUEST.</p> <p>En cas de nécessité, la CSR-J 5x5 pourra proposer d'autres types de formules mixtes permettant le bon déroulement du championnat.</p> <p>Pour la composition des poules, il ne sera plus tenu compte des secteurs. Les poules pourront être composées d'équipes issues de secteurs différents. La composition des poules ne peut donner lieu à contestation.</p> <p><b>Les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER-RETOUR. Chaque équipe disputera entre 8 et 10 rencontres, selon le nombre d'équipes par poule, à l'issue desquelles un classement sera établi.</b></p> <p>Toutes les rencontres « ALLER » doivent avoir été jouées avant la fin des rencontres « ALLER », il en est de même pour les rencontres « RETOUR » sauf exception et accord de la CSR-J 5x5.</p>
---	---

#### Article 4 - Qualifications pour la phase 2

<p><b>Saison 23-24</b></p> <p><b>Qualifications Phase 2</b></p> <p><b>RMU 13</b></p> <p><b>RMU 15</b></p> <p><b>RMU 17</b></p>	<p><b><u>Généralités :</u></b></p> <p>Les équipes finissant aux 2 premières places des poules de la phase 1 sont qualifiées respectivement pour la poule ÉLITE Est ou la poule ÉLITE Ouest de la phase 2.</p> <p>Les équipes finissant aux places 3 et 4 des poules de la phase 1 sont qualifiées respectivement pour la poule EXCELLENCE Est ou la poule EXCELLENCE Ouest de la phase 2.</p> <p>Les équipes classées de 5 à 6 de chaque poule sont qualifiées respectivement pour la poule HONNEUR EST ou la poule HONNEUR OUEST de la phase 2.</p> <p><b><u>Particularités pour la saison 2023-2024,</u></b> selon les engagements reçus au moment de la rédaction de ces RSP.</p> <p><b><u>RMU 13 : Groupe Ouest : 1 poule A de 5 équipes, 2 poules B et C de 6 équipes</u></b> <b>Groupe Est : 3 poules D, E et F de 5 équipes</b></p> <p>En raison du nombre d'équipes engagées au moment de la rédaction de ces RSP, les équipes classées de 5 à 6 de chaque poule seront regroupées dans une poule Honneur de la phase 2.</p> <p><b><u>RMU 15 : Groupe Ouest : 3 poules A, B et C de 6 équipes</u></b> <b>Groupe Est : 3 poules D, E et F de 6 équipes</b></p> <p><b><u>RMU 17 : Groupe Ouest : 4 poules A et C (5 équipes) et B et D (6 équipes)</u></b> <b>Groupe Est : 4 poules F et G (5 équipes) et E et H (6 équipes)</b></p>
--	--

#### Article 5 - Phase 2

<p><b>Saison 23-24</b></p> <p><b>Phase 2</b></p> <p><b>RMU 13</b></p>	<p><b><u>Poules ÉLITE : ÉLITE OUEST : 6 équipes – ELITE EST : 6 équipes</u></b></p> <p>Les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR à l'issue desquelles un classement est établi.</p> <p>Les équipes qui se sont rencontrées en Phase 1 <b>NE se rencontrent PAS</b> en Phase 2.</p> <p>Les résultats de la Phase 1 <b>sont pris en compte</b> pour l'établissement du classement de la Phase 2 Poule Élite.</p> <p>Les équipes disputent 8 rencontres.</p>
---	--

	<p><b><u>Poules EXCELLENCE</u> : EXCELLENCE OUEST : 6 équipes – EXCELLENCE EST : 6 équipes</b></p> <p>Les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR à l'issue desquelles un classement est établi.</p> <p><b>Toutes les équipes se rencontrent.</b></p> <p>Les résultats de la Phase 1 NE sont PAS pris en compte pour l'établissement du classement de la Phase 2 Poule EXCELLENCE.</p> <p>Les équipes disputent 10 rencontres.</p> <p><b><u>Poule HONNEUR</u> : 1 seule poule</b></p> <p>Les équipes se rencontrent selon un calendrier aléatoire, dans lequel la CSR-J 5x5 tiendra compte de la répartition des distances de déplacement.</p> <p><b>Il ne sera pas établi de classement à l'issue de cette phase 2, pour la poule HONNEUR.</b></p> <p>Les équipes disputent 8 à 10 rencontres.</p>
--	--

<p><b>Saison 23-24</b></p> <p><b>Phase 2</b></p> <p><b>RMU 15</b></p>	<p><b><u>Poules ÉLITE</u> : ÉLITE OUEST : 6 équipes – ELITE EST : 6 équipes</b></p> <p>Les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR à l'issue desquelles un classement est établi.</p> <p>Les équipes qui se sont rencontrées en Phase 1 <b>NE se rencontrent PAS</b> en Phase 2.</p> <p>Les résultats de la Phase 1 <b>sont pris en compte</b> pour l'établissement du classement de la Phase 2 Poule Élite.</p> <p>Les équipes disputent 8 rencontres.</p> <p><b><u>Poules EXCELLENCE ET HONNEUR</u></b></p> <p><b>EXCELLENCE OUEST : 6 équipes – EXCELLENCE EST : 6 équipes</b></p> <p><b>HONNEUR OUEST : 6 équipes – HONNEUR EST : 6 équipes</b></p> <p>Les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR à l'issue desquelles un classement est établi.</p> <p><b>Toutes les équipes se rencontrent.</b></p> <p>Les résultats de la Phase 1 <b>NE sont PAS pris en compte</b> pour l'établissement du classement de la Phase 2 Poule EXCELLENCE.</p> <p>Les équipes disputent 10 rencontres.</p>
---	--

<p><b>Saison 23-24</b></p> <p><b>Phase 2</b></p> <p><b>RMU 17</b></p>	<p><b><u>Poules ÉLITE &amp; EXCELLENCE.</u></b></p> <p><b>ÉLITE OUEST : 8 équipes – ÉLITE EST : 8 équipes</b></p> <p><b>EXCELLENCE OUEST : 8 équipes – EXCELLENCE EST : 8 équipes</b></p> <p>Les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR à l'issue desquelles un classement est établi.</p> <p>Les équipes qui se sont rencontrées en Phase 1 <b>NE se rencontrent PAS</b> en Phase 2.</p> <p>Les résultats de la Phase 1 <b>sont pris en compte</b> pour l'établissement du classement de la Phase 2 Poule Élite.</p> <p>Les équipes disputent 12 rencontres.</p> <p><b><u>Poules HONNEUR</u></b></p>
---	---

	<p>Les équipes disputent un championnat (Phase 2) en rencontres ALLER et RETOUR à l'issue desquelles un classement est établi.</p> <p><b>Toutes les équipes se rencontrent.</b></p> <p>Les résultats de la Phase 1 <b>NE sont PAS pris en compte</b> pour l'établissement du classement de la Phase 2 Poule EXCELLENCE.</p> <p>Les équipes disputent 10 rencontres.</p>
--	---

## Article 6 - PHASE FINALE ET TITRE DE CHAMPION DE LA LIGUE GRAND EST

<p><b>FINALE ET TITRE DE CHAMPION DE LA LIGUE GRAND EST</b></p> <p><b>RMU 13</b></p> <p><b>RMU 15</b></p> <p><b>RMU 17</b></p>	<p>Les équipes finissant aux 2 premières places des poules ÉLITE sont qualifiées pour les demi-finales du championnat régional,</p> <p><b><u>DEMI-FINALES :</u></b> Les demi-finales se disputent en rencontres ALLER et RETOUR. <b>Les résultats nuls sont autorisés.</b></p> <p><b><u>PROLONGATIONS :</u></b> En cas d'égalité au panier average à la fin des deux rencontres, seront disputées pour déterminer l'équipe gagnante, selon les catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pour la catégorie U13 : une prolongation de trois minutes.</b> Si à la fin de la prolongation, il persiste une nouvelle égalité, la formule des Lancers-Francis sera mise en place pour déterminer l'équipe gagnante.</li> <li>• <b>Pour la catégorie U15 : une ou deux prolongations de cinq minutes.</b> Si à la fin des deux prolongations, il persiste une nouvelle égalité, la formule des Lancers-Francis sera mise en place pour déterminer l'équipe gagnante.</li> <li>• <b>Pour la catégorie U17 : autant de prolongations de cinq minutes que nécessaires pour déterminer l'équipe gagnante.</b></li> </ul> <p>L'épreuve des lancer-francis est identique à celle décrite dans les règlements de la FFBB.</p> <p><b><u>FINALES :</u></b> Les équipes vainqueurs des demi-finales sont qualifiées pour la Finale de la Ligue Grand Est. La Finale se dispute sur une rencontre sèche, dans un lieu unique, défini par le Bureau de la Ligue Grand Est.</p> <p>Le titre de « Champion Régional de la Ligue Grand Est de la catégorie, respectivement U13M, U15M ou U17M pour la saison 2023-2024 » est attribué au vainqueur de la Finale.</p>
--	--

## Article 7 - Rencontres et règles de participation

HORAIRE OFFICIEL	<b>U13M</b> : Samedi à 14h30 <b>U15M</b> : Samedi à 16h00 <b>U17M</b> : Samedi à 18h00														
LIMITES HORAIRES	Le samedi : Pas de rencontre avant 14h00 et après 20h00 ; Le dimanche : Pas de rencontre avant 10h00 et après 17h30 ; En semaine : Pas de rencontre avant 18h00 et après 20h00 ; <b>Saisie obligatoire d'une dérogation pour jouer en semaine ou le dimanche à 10h00.</b>														
TEMPS DE JEU	<b>Pour toutes les catégories jeunes :</b> Intervalle entre les quart-temps de 2 min et mi-temps de 10 min <b>U13M</b> : 4 périodes x 8 min 1 Prolongation de 3 min puis épreuve de lancer-francs. <b>U15M</b> : 4 périodes x 10 min 1 ou 2 Prolongations de 5 min puis épreuve de lancer-francs. <b>U17M</b> : 4 périodes x 10 min Autant de Prolongations de 5 min que nécessaire.														
BALLON	<b>U13M</b> : Taille 6 <b>U15M &amp; U17M</b> : Taille 7														
FEUILLE	E-Marque V2 obligatoire														
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine) pour toutes les catégories jeunes.														
LICENCE AUTORISEE	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de licence</th> <th>OC, BL</th> <th>1C 1CAST</th> <th>2C 2CAST</th> <th>OCT</th> <th>OCAST</th> <th>OCASTCTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre maximum</td> <td>10</td> <td>5*</td> <td>5*</td> <td>5*</td> <td>7*</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de cinq.</p>	Type de licence	OC, BL	1C 1CAST	2C 2CAST	OCT	OCAST	OCASTCTC	Nombre maximum	10	5*	5*	5*	7*	7
Type de licence	OC, BL	1C 1CAST	2C 2CAST	OCT	OCAST	OCASTCTC									
Nombre maximum	10	5*	5*	5*	7*	7									
NB JOUEURS AUTORISES	Domicile : 12 maximum Extérieur : 12 maximum														
BRÛLAGE	<b>U13M</b> : Sans objet, les listes de brûlage sont gérées par les Commissions Sportives Départementales. <b>U15M &amp; U17M</b> : Si une équipe de la même association sportive évolue au niveau supérieur (championnat de France), le club transmettra avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs « brûlés » qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe inférieure (article 20 des Règlements Sportifs Généraux de la LRGE). <b>U15M &amp; U17M</b> : Si une équipe de la même association sportive évolue au niveau supérieur (championnat de France), le club transmettra avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs « brûlés » qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe inférieure (article 20 des Règlements Sportifs Généraux de la LRGE).														
INTER-ÉQUIPE CTC	Les équipes de Coopération Territoriale de Club « CTC » devront se conformer et respecter les règles de participation spécifiques mises en place pour ce type d'équipe, licences AST, joueurs du club porteur, joueurs brûlés, personnalisation des équipes, etc.														

## Article 8 - Obligations sportives

STATUT DE L'ENTRAÎNEUR	Respect du Statut de l'Entraîneur de la Ligue Grand Est de la saison en cours.
------------------------	--

## Article 9 - Adaptation règlementaire, le ratio

Si le championnat ne va pas à son terme, le classement sera établi selon les règles du ratio ci-dessous :

### 1) Définition du ratio

Les règles de calcul du ratio sont un indice de performance issu du rapport entre le nombre de points marqués et le nombre de rencontres comptabilisées en fonction du nombre de rencontres théoriques selon la formule suivante :

Nombre de points	X	Nombre de rencontres théoriques (b)
Nombre de rencontres comptabilisées (a)		

(a) Le nombre de rencontres comptabilisées correspond au nombre de rencontres comptabilisées au classement (jouée, forfait, pénalité, ...).

(b) Le nombre de rencontres théoriques correspond au nombre de rencontres de la phase 1 (ex : 14 si poule de 8 équipes avec matchs Aller/Retour).

A l'issue du calcul du ratio, il n'est pas établi d'arrondi au résultat obtenu. Toutefois, l'affichage retenu est limité à deux décimales maximum (ex : pour 48,5624 l'affichage sera 48,56).

### 2) Classement

Le classement, pour la saison 2023/2024 d'une division pourra être arrêté dès lors qu'au minimum 50 % des rencontres de la phase 1 sont comptabilisées.

S'il y a moins de 50% de rencontres jouées, une décision administrative fédérale ou régionale sera appliquée.

## Article 10 - Acceptation / Imprévus

L'engagement en Championnat Régional Jeunes Grand Est vaut acceptation du présent règlement particulier.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront du ressort du Bureau de la Ligue Grand Est de Basketball sur proposition de la CSR-J 5x5.